

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Convocation	le 7 décembre 2017
Présents	Fabienne Blachot-Minassian, Serge Cozzi, Nicole Bonneton, Antoine Lozano, Jean-Louis Pinto-Suarez, Franck Pavan, Dominique Denys, Hugues Videlier, Brigitte Chiaffi, Marie-Christine Penon, Patricia Jacquemier, Hélène Baret
Excusés	Bruno Guely (pouvoir donné à Serge Cozzi) Alexia Coing-Belley (pouvoir donné à Hugues Videlier) Jean-Paul Decard (pouvoir donné à Jean-Louis Pinto-Suarez) Véronique Marry (pouvoir donné à Hélène Baret) Virginie Reynaud-Dulaurier (pouvoir donné à Fabienne Blachot-Minassian) Daniel Blanc Nicolas Trouilloud

Secrétaire de séance                      Hugues Videlier

### Approbation du dernier PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2017 est approuvé.

### Délibérations

#### **1) Présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (CAPV)**

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales indiquant que le rapport annuel de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit être présenté au Conseil Municipal et mis à disposition du Public.

, présente à l'ensemble du conseil la décision modificative suivante :

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service de la gestion des déchets :

L'année 2016 a été marquée par la conduite des actions en faveur de la prévention et le lancement du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », la poursuite du travail de réduction des marches arrière sur les tournées de collecte, le déploiement de mesures de modernisation des déchèteries pour sécuriser les usagers et les agents de déchèterie et protéger les installations et les gisements (contrôle d'accès sur les déchetteries de Coublevie, Le Pin et Montferrat...), ou encore la mise en place d'un test

de collecte sélective des déchets alimentaires en sacs 100 % compostables, l'élaboration d'un plan de performance sur le verre et la mise en œuvre de mesures d'optimisation technique et économique du compostage (enquête de satisfaction, informatisation de la vente de compost...).

Avec **55 775 tonnes** de déchets produits en 2016, le secteur affiche une légère hausse de la production totale de **2 % par rapport à 2015**, due principalement à la hausse des dépôts en déchèteries **de 5 %**.

Concernant les filières de valorisation de traitement des déchets pris en charge par les services du Pays Voironnais, **96.7 % de ces déchets sont valorisés, sous forme de matière (recyclage 34.8 % - compostage 20.6 %) ou d'énergie (incinération avec valorisation énergétique 41.3%)**. **3.3% (déchets ultimes)** ont été enfouis en installation de stockage mais cette part devrait largement diminuer grâce à un nouveau marché débuté en avril 2016 qui vise une valorisation maximale des encombrants, dernier flux encore enfoui.

En 2016, selon le compte administratif, le financement du secteur déchets est assuré à **104.8% par la TEOM**. Pour la 4<sup>ème</sup> année, la TEOM finance entièrement le coût de la gestion des déchets, conformément aux objectifs politiques fixés lors du mandat précédent.

Le coût de gestion des déchets revient à **85.3 €** en moyenne par habitant, en baisse de 7.4% par rapport à 2015. Ce coût se répartit selon les flux de déchets entre 43% pour les ordures ménagères résiduelles, 28.4 % pour les déchets de déchèteries, 14.1% pour les recyclables secs, 14.5% pour les déchets alimentaires.

Par ailleurs, ce rapport a été présenté pour avis le 30 mai dernier à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. **Aussi, je vous propose de prendre acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'élimination des déchets au titre de l'année 2016.**

#### **Avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)**

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 30 mai 2017 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège de représentants associatifs et d'un collège de citoyens qui a rendu un avis favorable.

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service d'élimination des déchets au titre de l'année 2016.

Vote du conseil municipal à l'unanimité.

## **2) Décision Modificative n°5 au budget communal 2017**

Monsieur Jean-Louis Pinto-Suarez, conseiller délégué, présente à l'ensemble du conseil la décision modificative suivante :

**DM 5 du 14/12/2017**

Dépenses					Recettes						
Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires	Chapitres	Compte	Intitulé du compte	Montant	Commentaires		
INVT	10	10226	Taxe aménagt Verst sous-densité	121 037.57	Reversement TAM Archiveco pour reversement CAPV	10	10226	Taxe aménagt Verst sous-densité	121 037.57	Reversement TAM Archiveco pour reversement CAPV	
	21	2151	Immobilisations corporelles Réseaux de voirie	100 000.00	Supplément pour travaux voiries 2017	041	238	Avance / cde immo. corporelle	7 621.60	SEDI affaire 16.200.566 route des Rivoires 2016-2017	
		21312	Bâtiments scolaires	1 560.00	Travaux écoles	21	2132	Immeubles de rapport	- 45 000.00	Vente maison Cardoletti	
		2188	Autres immo corporelles	1 916.00	Divers	040	2138	Autres constructions	50 000.00	Vente maison Cardoletti	
	23	238	Avance / cde immo. corporelle	1 524.00	Solde SEDI affaire 16.200.566 route des Rivoires						
		2315	Immos en cours-inst.techn.	-100 000.00	Travaux voiries 2017						
	204	2041582	Participation subventions d'équipement versées	7 621.60	SEDI affaire 16.200.566 route des Rivoires 2016-2017						
	<b>TOTAL</b>			<b>133 659.17</b>					<b>133 659.17</b>		
	FONCT	011	60633	Fournitures de voirie	1 000.00	Sels de déneigement	013	6419	Remb. Rémunération du personnel	12 374.46	Remb. Maladie IJ
			61551	Entretien matériel roulant	500.00						
60636			Vêtement de travail	381.46							
012		6413	Personnel non titulaire	2 304.00							
63		63513	Autres impôts locaux	405.00	Logement vacant cure 2017						
65		6533	Cotisations retraite élus	1 500.00							
		6553	Autres charges gestion courante Service d'incendie	6 284.00	Rbt forfaitaire fluides caserne pompier 2011 à 2013						
<b>TOTAL</b>				<b>12 374.46</b>		<b>TOTAL</b>			<b>12 374.46</b>		

Vote du conseil à l'unanimité.

### **3) Signature d'une convention avec l'association « Au-delà des handicaps » pour la mise à disposition à titre gratuit du local communal, le 10 Grand Chemin**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune souhaite répondre positivement à la demande de mise à disposition à titre gratuit du local situé au 10 le Grand Chemin à l'association « Au-delà des handicaps », suite à la rencontre avec son secrétaire, M. Sébastien Personne, qui s'est déroulée le jeudi 30 novembre 2017, avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à établir et à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du local communal avec la dite association.

Prend acte que cette convention de mise à disposition prendra effet au cours 1<sup>er</sup> trimestre 2018 pour une durée de 1 an.

Autorise Mme le Maire à signer cette convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Après lecture de la délibération des membres du conseil évoquent le fait qu'ils auraient souhaité avoir connaissance de la convention avant de prendre part au vote.

Mme le Maire, informe l'assemblée que cette délibération acte dans un premier temps la volonté de mise à disposition du local à titre gratuit à l'association « Au-delà des handicaps » et dans un deuxième temps, cela permet de travailler sur la rédaction de ladite convention, qui sera soumise à l'ensemble du conseil municipal pour modification et validation lors d'un bureau, par souci de transparence.

Vote du conseil à l'unanimité.

Le conseil municipal s'est achevé à 19h16.

Prochain conseil municipal jeudi 18 janvier 2018 à 18h30.